



**CCPR – Note destinée aux conseillers communautaires en vue du vote  
des budgets primitifs 2025  
Conseil communautaire du 15/04/2025**

En 2025 la CCPR présente 1 budget principal et 8 budgets annexes, un de moins qu'en 2024, le budget de la ZAE de Villetoureix ayant été clôturé fin 2024.

Le budget principal et 5 budgets annexes (Office du Tourisme, village de Beauclair, service Autorisation du droit des sols, ZAE des Jarissous et Lotissement de Douchapt) sont soumis depuis 2024 à la nomenclature M57 qui a notamment eu pour conséquence une augmentation des amortissements du fait du passage au *pro rata temporis*.

Les budgets annexes du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV) et de la Redevance incitative des ordures ménagères (Reomi) sont, quant à eux, soumis à la nomenclature M49 et M4.

**1- LES BUDGETS ANNEXES :**

**Le budget 2025 de la ZAE des Jarissous est un budget de clôture.** Il génère des mouvements entre le budget principal et le budget annexe. La section d'investissement du budget principal est ainsi abondée de 361 944,76 € en dépenses et 359 947,25 € en recettes, soit un coût global de 1 997,51 € pour le budget principal, au lieu de 9 817,67 € en 2024.

**Liens BP / budgets de ZAE de Jarissous (budget de clôture), inscriptions au budget principal :**

* recettes d'investissement :	(16) 33 333.29 €
	(27) 64 402.13 €
* dépenses d'investissement :	(21) 361 944.76 € op 82
* recettes de fonctionnement :	(75) 262 211.83 € reversé en INV par le virement de section
Coût final au budget principal de la clôture ZAE Jarissous : 1 997.51 €	

**Le budget du lotissement** à usage d'habitation de Douchapt n'intègre aucune vente en 2025. Ce budget ne nécessite pas de subvention d'équilibre. Des mouvements croisés entre ce budget et le budget principal sont prévus en 2025 afin de régulariser les exercices antérieurs. Ces opérations se traduiront par une recette de fonctionnement de 178 098 € qui sera reversée en investissement par le virement de section.

**Liens BP / budgets de du Lotissement, inscriptions au budget principal :**

* dépenses d'investissement :	(27) 107 685.64 €
* recettes de fonctionnement :	(75) 178 098.24 € reversé en INV par le virement de section
Impact final au budget principal : +70 412.60 € excédentaires	

**Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** s'équilibre, comme les autres années, sans nécessiter de subvention d'équilibre du budget principal comme il se doit pour un SPIC.

**Le budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (REOMI)** est mis en place depuis l'année 2023, suite à la suppression de la TEOM. Il s'élève en dépenses et recettes à hauteur de 3 674 092 € pour 2025. Il est en gestion par les services du SMD3.

**Le budget 2025 de l'Unité de Traitement des Matières de Vidanges (UTMV)** porte une étude de l'ATD de 5 000 € HT financée par le report d'excédent d'investissement pour 7 168.50 €. Il est envisagé de le clôturer en 2025

**Le budget du Village de gîtes de Beauclair** présente une augmentation de sa section de fonctionnement de 20 000 € par-rapport au compte financier unique 2024, du fait de prévisions d'interventions d'entreprises extérieures (élagages d'arbres, réparations pavillons ou véhicule...), l'augmentation du coût de la redevance incitative, ainsi que par le coût d'installation de la fibre en section d'investissement, financée par virement de la section de fonctionnement (9 500 €).

Parallèlement, les prévisions de recettes des locations restent stables.

La subvention d'équilibre de fonctionnement augmente de 24 500 € par-rapport au CFU 2024 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025
Beauclair	23 537	48 317	21 348	50 306	74 802

**Le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)** est en augmentation de 27 000 € sur sa section de fonctionnement par-rapport au CFU 2024. Les amortissements (opérations d'ordre) augmentent d'environ 12 000 €, et les dépenses réelles d'environ 15 000 € soit une augmentation de 4.9 %.

Les recettes de taxe de séjour restent à un niveau comparable au réalisé 2024 qui était en forte augmentation par-rapport aux années précédentes (83 000 € réalisés soit +23 000 € par-rapport au CA 2023). De ce fait les reversements de taxe de séjour au conseil départemental sont également en augmentation en dépenses de fonctionnement (+2 100 €).

La subvention d'équilibre augmente de 36 000 € par-rapport à 2024 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025
OTI	199 944	200 440	234 268	205 674	241 768

**Le budget Autorisations des Droits du Sol (ADS)** est en augmentation de 15 000 € par-rapport au CFU 2024. Du fait de l'élargissement du périmètre d'instruction à 8 communes supplémentaires sur la CC Dronne et Belle, les recettes du service sont en augmentation (+40 000 €) et de ce fait le recours à la subvention d'équilibre du budget principal est en diminution (-26 000 €).

La subvention d'équilibre :

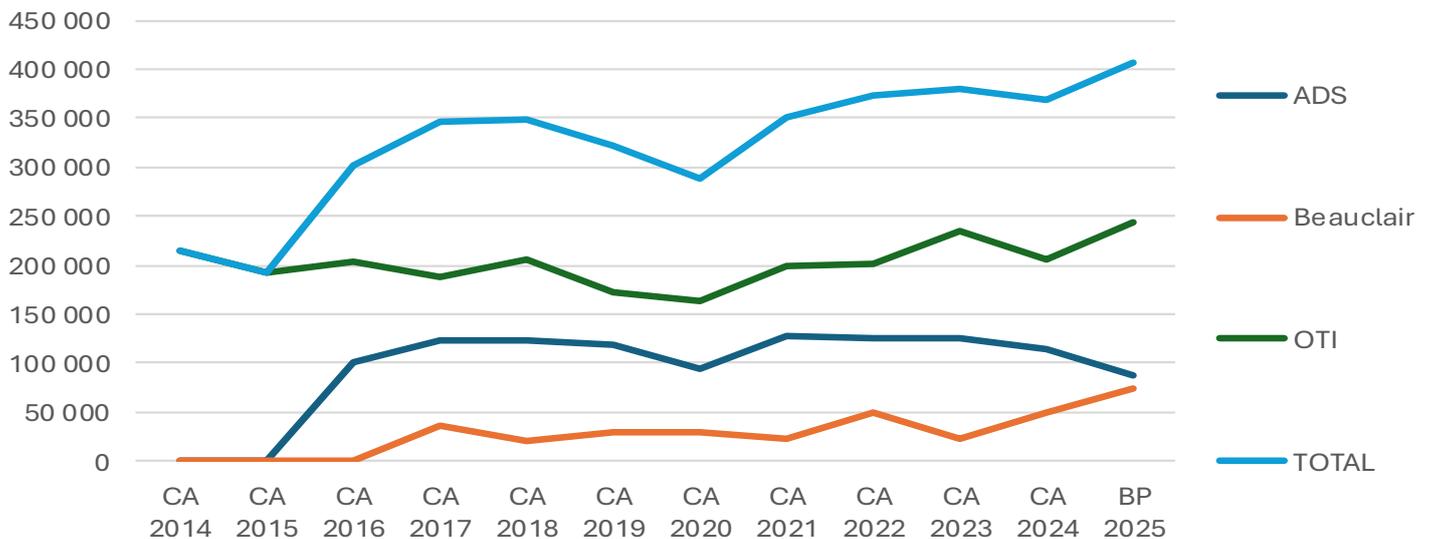
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025
ADS	126 899	125 120	125 549	113 944	88 144

La charge totale liée aux subventions d'équilibre de fonctionnement versées aux budgets annexes « de services » (ADS, OTI, Beauclair) s'élève au budget principal à 404 714 €, ce qui représente une augmentation de 34 790 € par-rapport au CFU 2024 en section de fonctionnement.

Récapitulatif des subventions d'équilibre des budgets annexes (fonctionnement et/ou investissement) :

Budget	BP 2024 (DM)	CFU 2024	BP 2025	Evolution BP25-CFU24
ADS	125 564,00	113 944,33	88 144	-25 801
OTI	237 211,12	205 673,52	241 768	+36 095
Beauclair	434,77	50 306,06	74 802	+24 496
Sous-total fonctionnement	435 209,89	369 923,91	404 714	<b>+34 790</b>
ZAE Villeteureix (avance)			clôturé	
ZAE Jarissous (avance)	9 817,67	9 817,67		-9 817,97
Lotissement				
UTMV				
Sous-total investissement (ou avances)	9 817,67	9 817,67		<b>-9 817,97</b>
TOTAL Fnt + INV	445 027,56	379 741,58	404 714	<b>+24 972 €</b>

### EVOLUTION DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AU BUDGETS ANNEXES DE 2014 A 2025



**BUDGET PRINCIPAL :****Le budget principal 2025 s'établit à 14.302 M € en fonctionnement et 4.949 M € en investissement.**

L'exercice 2023 s'était caractérisé par un programme important et ambitieux en investissement, qui n'a pas pu être réalisé en intégralité et s'est achevé sur l'exercice 2024 ; les dépenses 2024 ont ainsi été importantes mais déjà financées par l'affectation des résultats de l'année 2023. En 2025, les projets d'investissement inscrits au budget primitif constituent des projets mûris et dont l'engagement est certain.

En fonctionnement, le budget principal 2024 a porté des recettes exceptionnelles, notamment les sommes liées à la clôture du budget de la ZAE de Villeteureix pour environ 150 000 €. Ces sommes inscrites en recettes réelles et financées par les exercices antérieurs améliorent nos ratios (CAF) mais ont été virées en investissement via le virement de section. En 2025, ces mouvements « croisés » de reprise se poursuivent et s'amplifient avec la clôture d'une autre zone d'activité, celle des Jarissous à Tocane, ainsi qu'avec les opérations de régularisation du budget du Lotissement. Ces deux opérations génèrent environ 440 000 € de recettes réelles de fonctionnement qui sont virées en investissement via le virement de section qui, lui, n'est pas une dépense réelle. Il y a là un risque de déséquilibre de nos ratios à venir, puisque ceux-ci ne prennent en compte que les mouvements réels : la recette sera prise en compte et non la dépense.

Cette construction augmente les recettes réelles de la section de fonctionnement sans que cela constitue une recette structurelle. **C'est pour cela qu'il sera proposé d'envisager les évolutions des recettes de fonctionnement en faisant abstraction de l'évolution de ces recettes « de stock ».**

En parallèle, les recettes de fiscalité ont évolué en 2024 avec une augmentation des bases de +3.9% (liée à l'inflation et donc correspondant à l'augmentation du financement des dépenses de la collectivité) à laquelle s'est ajoutée une augmentation des taux votée par le conseil dans l'objectif d'améliorer l'autofinancement de la collectivité. En 2025, les fractions de TVA, figées au niveau 2024, la DGF en légère augmentation, et les évolutions des bases notamment de CFE présentées dans l'état 1259 permettent le maintien ou l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement, avec maintien des taux de fiscalité 2024.

La conjonction d'une section d'investissement portant essentiellement des restes à réaliser (fortement pré-financés par l'exercice 2023) et d'une section de fonctionnement présentant une bonne réalisation avec d'importantes recettes réelles, liées à la fiscalité ou à la clôture de la ZAE et à la rigueur réitéré dans le suivi de nos dépenses des services, a eu pour conséquence un résultat 2024 meilleur qu'estimé avec le retour à un excédent de fonctionnement de près d'1 M €, permettant d'envisager l'exercice 2025 avec plus de sérénité.

En termes de préparation budgétaire 2025, les vice-présidents et les services ont été tenus à un exercice de rigueur et de prudence, avec pour consigne de ne pas dépasser les niveaux de réalisations du compte administratif 2023. Cette consigne a été appliquée, hors les dépenses incompressibles qui ont été analysées et validées par la commission des finances qui s'est réunie trois fois entre février et mars pour l'étude des budgets. A noter que les matériaux de voirie ont été inscrits en dépenses de fonctionnement à hauteur des réalisations 2023 alors que les réalisations 2024 ont été moindres car davantage de matériaux ont pu être affectés en investissement. Le budget cumulé (investissement + fonctionnement) est stable entre la réalisation 2024 et le budget 2025, seule la répartition entre sections varie. En cours d'année, en fonction des travaux effectués, les matériaux seront transférés en investissement lorsque cela sera possible. Aussi, **il sera proposé d'envisager les évolutions des dépenses de fonctionnement en faisant abstraction de l'évolution des dépenses en matériaux de voirie.**

## 2.1-Section de fonctionnement, recettes : une augmentation principalement liée aux opérations croisées des budgets de stock

Les recettes réelles de l'exercice 2025 augmentent prévisionnellement de 386 000 € entre le CFU 2024 et le BP 2025.

L'essentiel de cette évolution est lié à l'inscription des recettes générées par les opérations de budgets de stock (clôture ZAE Jarissous et opérations budget Lotissement). Ces opérations sont neutres pour la section de fonctionnement car virées en investissement. Elles s'élèvent à 440 000 € en 2025 contre 151 000 € en 2024 soit une augmentation de 289 000 € (chapitre 75).

En retraitant ces recettes, l'augmentation « effective » des recettes réelles est de 96 000 €.

Cette évolution effective est liée à la fiscalité (+125 000 €) et aux dotations (+40 000 €), qui compensent la diminution des autres chapitres.

chapitre		CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP25 - CA24
013	Atténuations de charges	1 106,64	6 272,37	0,00	-6 272,37
70	Produit des services	1 279 425,81	1 213 109,98	1 208 182,00	-4 927,98
73	Impôts et taxes	8 948 965,00	3 121 690,00	3 120 115,00	-1 575,00
731	Fiscalité locale		6 247 657,00	6 373 472,00	125 815,00
74	Dotations, subventions	2 212 125,99	1 847 126,12	1 886 694,44	39 568,32
75	Autres produits gestion courante	336 662,88	335 125,68	625 243,84	290 118,16
77	Produits exceptionnels	57 000,00	56 598,20	0,00	-56 598,20
78	Reprises sur provisions	12 903,18	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles		12 848 189,50	12 827 579,35	13 213 707,28	386 127,93
042	opérations d'ordre entre sections	99 909,13	159 851,47	144 745,87	-15 105,60
Total recettes		12 948 098,63	12 987 430,82	13 358 453,15	371 022,33
002	résultat de fnt reporté	1 079 083,16	284 377,15	944 344,50	659 967,35
<b>Total</b>		<b>14 027 181,79</b>	<b>13 271 807,97</b>	<b>14 302 797,65</b>	<b>1 030 989,68</b>

### ➤ Les produits des services (chapitre 70) :

Ce chapitre est en légère diminution par-rapport au CFU 2024 (-4 927 €).

Les recettes générées par les services augmentent d'environ 48 000 € : notons principalement les recettes du salon de l'habitat, inscrites en recettes en 2025 (pour des dépenses étalées sur les 2 exercices 2024 et 2025), ainsi que la dynamique des prestations payantes du service « seniors » (+48%).

En revanche, en parallèle, les remboursements de frais de de personnel mis à disposition diminuent d'environ 52 000 €. Ces recettes représentent des remboursements de dépenses qui ne sont plus portées par la collectivité et sont en cohérence avec le maintien des dépenses de fonctionnement.

➤ **La fiscalité locale (chapitre 73) : en augmentation de +125 000 € par-rapport au compte administratif 2024, à taux constant.**

Le budget 2025 est bâti sans augmentation de la fiscalité.

L'évolution de +1.7% des bases explique 74 000 € d'évolution. Par comparaison, l'évolution des bases (+3.9% en 2024) avait généré +190 000 € de produit et l'évolution des taux, +140 000 €, soit une augmentation globale de +330 000 € (+7%) en 2024.

On constate que les bases de taxe d'habitation sont en diminution alors que les bases de foncier bâti évoluent.

Pour partie en lien avec la diminution des bases de TH et pour partie en raison d'une dynamique locale, on constate une augmentation des bases de CFE qui génèrent une augmentation de 53 000 € du produit attendu.

Parmi les autres éléments de fiscalité locale, la TASCOM est en évolution : + 13 000 € par-rapport au CFU 2024. Pour rappel, le coefficient multiplicateur de la TASCOM a été mis en place en 2023 pour 5% et passe à 15% en 2025.

En revanche et contrairement aux années précédentes, les IFER ne sont pas dynamiques.

Enfin, les fractions de TVA sont en légère augmentation par-rapport au CFU 2024 (+8700 € soit +0.3%), en cohérence avec les notifications définitives 2024.

➤ **Les dotations et subventions (chapitre 74) : en augmentation de 40 000 €**

L'augmentation de ce chapitre est essentiellement portée par l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement. Après avoir été diminuée de moitié entre 2014 et 2019, elle a recommencé à croître chaque année. Elle augmente de 29 000 € au budget 2025 pour atteindre le montant de 1 044 922 € dont 768 629 € pour la dotation d'intercommunalité soit 68 % du montant 2014 et 276 293 € pour la dotation de compensation (en diminution de 10 000 €).

Les compensations liées à la fiscalité augmentent d'environ 8 000 € : les compensations CET et TF augmentent (c/74832 et 74833) mais la DCRTP est supprimée.

Les autres dotations sont stables, ou leurs fluctuations se compensent.

➤ **Les autres produits (chapitre 75) : une augmentation liée aux opérations croisées des budgets de stock**

En 2024, il a porté 151 000 € liés à la clôture de la zone de Villeteureix (c75821) qui ont été transférés à la section d'investissement via le chapitre 021/023.

Sur le budget 2025 ce sont 440 000 € qui sont inscrits, liés à la clôture de la ZAE des Jarissous mais aussi à la reprise de l'excédent du budget Lotissement. Cela représente 289 000 € supplémentaires par-rapport au CFU 2024 pour le même type d'opérations neutres car compensées par un virement en section d'investissement. Ces opérations expliquent l'augmentation du chapitre (+290 000 €).

On peut noter une diminution des loyers, notamment du fait de la cessation d'activité de la Bonneterie du Périgord.

## 2.2 Section de fonctionnement, dépenses : +1.9% de dépenses réelles effectives, et des inscriptions prudentielles

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 833 000 € par-rapport au CFU 2024 soit + 7.5%. Cependant, il convient de prendre en considération les fournitures de voirie ainsi qu'indiqué en introduction. En effet, le volume global des fournitures de voirie entre 2024 et 2025 est stable, seule la répartition entre fonctionnement et investissement change. 320 000 € de fournitures ont pu être virées en investissement en 2024 contre 150 000 € prévus au budget 2025, soit une différence de 170 000 € qu'il convient de retraiter.

Il convient de préciser que les efforts de gestion conjugués à la bonne réalisation des recettes et au report excédentaire 2024 de +944 000 € ont conduit les vice-présidents à arbitrer en faveur d'inscriptions prudentielles sur les chapitres de dépenses de fonctionnement :

-150 000 € ont été inscrits au chapitre 68 afin de constituer des provisions pour risques et charges relativement aux avances accordées par la collectivité à l'entreprise Nématique (Besse&Aupy) ;

-150 000 € ont été inscrits au chapitre 65 pour faire office de « dépenses imprévues » (au compte 65888), en plus des 50 000 € déjà prévus, soit un total de 200 000 € ; pour comparaison, au budget 2024, ce sont 284 000 € qui ont été inscrits à ce compte en guise de dépenses imprévues.

-150 000 € ont été inscrits au chapitre du personnel compte tenu de la faible augmentation de celui-ci du fait de départs à la retraite non compensés.

**En retraitant les fournitures de voirie ainsi que ces inscriptions prudentielles, l'augmentation prévisionnelle effective des dépenses réelles est de 214 000 € soit +1.9%.**

Enfin il convient de préciser que le virement de section (chap 023), destiné à participer à l'autofinancement de l'investissement, s'élève en 2025 à 1.572 M € contre 555 685 € au budget 2024 soit une augmentation de 1 M € (+282%) ce qui signifie que **les recettes de fonctionnement de la collectivité ont principalement été mobilisées pour l'investissement.**

### Dépenses de fonctionnement, Budget Principal

chapitre		CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP25 - CA24
011	charges à caractère général	2 381 657,44	2 225 180,14	2 504 651,88	279 471,74
012	charges de personnel	5 536 436,73	5 542 036,69	5 747 305,28	205 268,59
014	atténuations de produits	1 580 094,00	1 604 392,00	1 579 405,00	-24 987,00
65	autres charges	1 409 191,40	1 421 255,75	1 619 483,90	198 228,15
66	charges financières	188 566,66	200 527,11	227 752,71	27 225,60
67	charges exceptionnelles	11 035,51	90,00	4 700,00	4 610,00
68	provisions	100 000,00	12 861,54	156 686,00	143 824,46
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>11 206 981,74</b>	<b>11 006 343,23</b>	<b>11 839 984,77</b>	<b>833 641,54</b>
023	virement à la SI	0,00	0,00	1 572 515,07	
042	opérations d'ordre entre sections	696 968,88	894 300,15	890 297,81	-4 002,34
<b>Total dépenses</b>		<b>11 903 950,62</b>	<b>11 900 643,38</b>	<b>14 302 797,65</b>	<b>829 639,20</b>

➤ **Le chapitre des charges à caractère général (011) : +100 000 € incompressibles, après retraitement des fournitures de voirie**

Ce chapitre augmente de 280 000 € par-rapport au CFU 2024 et principalement en raison des fournitures de voirie évoquées plus haut, pour 170 000 €.

Par ailleurs, les vice-présidents et les services, astreints à respecter une enveloppe au plus égale à celle du compte administratif 2023, ont transmis des budgets prévisionnels faisant état de 100 000 € d'augmentations. Ces budgets ont été analysés par la commission des finances qui a considéré les augmentations présentées comme « incompressibles ».

Les principales charges en augmentation (hors fournitures de voirie) sont :

-les carburants c/60622 (+18 000 €)

-l'appel aux entreprises pour l'entretien des bâtiments c/ 61522 (+18 000 €, montant inférieur à la diminution de charge liée au non-remplacement de tous les départs à la retraite) ;

-les études et recherches c/617 (+15 000 € : diagnostics des bâtiments) ;

-les honoraires (c/62268) + 43 000 € (salon de l'habitat essentiellement, expérience inattendue en développement touristique, culture).

Ces quatre postes de charge expliquent 85% de l'augmentation de ce chapitre.

➤ **Le chapitre du personnel (012) : une augmentation inférieure aux évolutions de cotisations**

L'augmentation du taux de cotisation CNRACL, imposé à +3%, ainsi que l'évolution de la cotisation vieillesse des agents CNRACL (URSSAF) entraînent une augmentation de la masse salariale de 120 000 €, à personnel constant. Or l'évolution prévisionnelle était de 55 000 €, inférieure à ce montant, car la trajectoire est à la diminution du nombre d'agents par le non-remplacement de tous les départs à la retraite (voir ROB).

Après arbitrage des vice-présidents et abondement de 150 000 € de ce chapitre, l'évolution prévisionnelle de ce chapitre est de +205 000 € soit + 4%.

➤ **Le chapitre des atténuations de produits (014) : pas de reversement de fiscalité en 2025**

Ce chapitre a porté notamment le reversement de « trop-perçu » de fiscalité et de fraction de TVA pour 24 000 € en 2024, non reconduits (à priori) pour 2025.

**➤ Le chapitre des participations et subventions (65) : le poids des dépenses imprévues**

Ce chapitre, qui porte les participations aux organismes de contribution et les subventions, augmente de 198 000 € soit +14%.

Les « prestations diverses » au compte 65888 augmentent de 165 000 € par-rapport au CFU 2024. Sachant que ce compte porte des « dépenses imprévues » pour 200 000 €, cela signifie que les prestations diverses réellement budgétées par les services diminuent au budget 2025 d'environ 35 000 €.

Parmi les autres augmentations prévisionnelles on peut noter :

-34 000 € d'augmentation prévisionnelle des subventions aux budgets annexes ;

-14 000 € d'augmentation de la participation à l'école Notre-Dame (ajustement de la participation par élève délibérée fin 2024) ;

-7 000 € d'augmentation de la participation au SRB Dronne (compensé en recettes par la GEMAPI) ;

En revanche, les participations prévisionnelles au Syndicat Périgord Numérique (déploiement de la fibre) et au conservatoire sont en recul de 10 000 € chacune.

Au niveau des subventions, on note une diminution de 30 000 €.

**➤ Les intérêts d'emprunt (chap 66) : reprise d'un budget annexe**

Les charges financières marquent une augmentation de +27 000 € liée notamment à la reprise par le budget principal des échéances de la ZAE de Villeteureix.

**➤ Les provisions (chap 68) : une mise de côté prudentielle**

Suite aux arbitrages des vice-présidents, il est proposé d'affecter 150 000 € en provisions afin d'anticiper un éventuel risque lié aux avances accordées à l'entreprise Nématique (Besse&Aupy) s'élevant à 804 000 € restant à percevoir.

**➤ Les chapitres d'ordre : augmentation de l'autofinancement prévisionnel**

Au niveau des chapitres d'ordre, entraînant un mouvement sur une autre section du budget, on constate que les amortissements restent stables (chap 042) après une année 2024 qui a connu une forte augmentation du fait au passage à la M57.

Le virement prévisionnel (chap 023), représentant l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, s'établit à 1.572 M € (contre 555 000 € au budget 2024).

**2.3- La section d'investissement :**

Le budget principal présente 4,192 M € de dépenses en section d'investissement dont 3,206 M € d'opérations : 2,780 M € de dépenses nouvelles et 425 784.21 € de restes à réaliser 2024. En retraitant les sommes liées à la clôture de la ZAE des Jarissous (361 944.76 €, op 82) qui sont présentes également en recettes, le montant des opérations nouvelles 2025 s'élève à 2 418 306 €.

Les réalisations 2024 s'établissaient à 3 118 444.92 €.

Le volume d'opérations prévu au budget reste comparable aux réalisations 2024.

	BP 2024+RAR	CFU 2024	BP 2025 + RAR
Total opérations	3 866 000 €	3 118 445 €	3 206 035 €
Sans opérations croisées	3 715 000 €	2 670 478 €	2 844 090 €

Trois principales opérations d'investissement se dégagent sur l'exercice 2025 :

- Les travaux de voirie pour environ 676 000 € (dont 150 000 € de matériaux),
- La rénovation du bâtiment de Prévert pour 642 000 €
- Le démarrage des études pour le Réseau de chaleur pour 85 000 €.

L'opération Réseau de chaleur fera l'objet d'une inscription au Plan Pluriannuel d'Investissement et l'opération Prévert sera mise à jour suite aux modifications constatées dans les dépenses et recettes prévisionnelles.

Il convient d'ajouter aux opérations les dépenses inscrites hors opérations : l'avance envers le budget annexe Lotissement pour 107 685.64 € (dépenses « croisées » entre les budgets de stock et le budget principal) ainsi que l'avance remboursable pour la TVA envers le repreneur de Besse et Aupy (120 000 €).

Les subventions s'inscrivent à hauteur de 475 796.80 € dont 241 316.80 € de RAR, l'emprunt prévisionnel a été fixé à 400 000 € permettant une stabilité dans la capacité de désendettement. Le virement de section est arrêté à hauteur de 1 572 515.07 €.